



CHARENTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°16-2022-091

PUBLIÉ LE 2 AOÛT 2022

Sommaire

Préfecture de la Charente / Service de Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial

16-2022-08-02-00001 - Arrêté donnant délégation de signature au colonel
Bruno HUCHER, directeur départemental du SDIS 16, et au colonel
Sébastien AVENEL, directeur départemental adjoint du SDIS 16 (1 page)

Page 3

Préfecture de la Charente

16-2022-08-02-00001

Arrêté donnant délégation de signature au colonel Bruno HUCHER, directeur départemental du SDIS 16, et au colonel Sébastien AVENEL, directeur départemental adjoint du SDIS 16



ARRÊTÉ
donnant délégation de signature
au colonel Bruno HUCHER,
directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Charente,
et au colonel Sébastien AVENEL,
directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours de la Charente

La secrétaire générale, préfète de la Charente par intérim
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1424-33 ;
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment le 12° de son article 43 ;
Vu l'arrêté du 23 décembre 2021 nommant M. le colonel Bruno HUCHER directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Charente à compter du 1^{er} février 2022 ;
Vu l'arrêté du 19 juillet 2022 nommant M. le colonel Sébastien AVENEL directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours de la Charente à compter du 1^{er} août 2022 ;
Vu le décret du 19 novembre 2020 portant nomination de Mme Nathalie VALLEIX, secrétaire générale de la préfecture de la Charente ;
Vu le décret du 4 juillet 2022 portant cessation de fonctions de Mme Magali DEBATTE en qualité de préfète de la Charente ;
Vu l'arrêté de délégation de signature du 18 juillet 2022 au bénéfice du colonel Bruno HUCHER ;


ARRÊTE

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} août 2022, délégation de signature est donnée, au colonel Bruno HUCHER et au colonel Sébastien AVENEL, respectivement directeur départemental et directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours de la Charente, à l'effet de signer tous les actes, arrêtés, décisions, documents et correspondances en matière de :

- direction opérationnelle du service d'incendie et de secours et de son corps départemental de sapeurs-pompiers ;
- direction des actions de prévention relevant du service d'incendie et de secours ;
- mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des moyens de secours et de lutte contre l'incendie.

Article 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 18 juillet 2022.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angoulême, le 2 AOÛT 2022
La secrétaire générale
préfète de la Charente par intérim,

Nathalie VALLEIX

7-9, rue de la préfecture
CS 92301 – 16023 ANGOULÊME Cedex
Tél. : 05.45.97.61.00
www.charente.gouv.fr